



Procédure de recrutement des contrats doctoraux sur contrats de recherche (hors CDE) pour l'ED BS

Cette procédure concerne les recrutements de doctorant.e.s sur des contrats autres que les contrats doctoraux d'établissement, c'est-à-dire sur les contrats de recherche obtenus en propre par l'unité ou les porteurs de projets (ANR, Région, FRM, ERC...) non nominatif.

Un porteur de sujet de thèse doit obligatoirement détenir son HDR (ou équivalent, ou dérogation accordée par l'établissement¹). Il doit appartenir à une structure de recherche évaluée par l'HCERES (UMR, UPR EA...) et rattachée à l'ED BS.

1. Dépôt du sujet de thèse :

Les propositions de sujets de thèse sont à déposer par les directeurs de thèse, sur la plateforme « [Amethis](#) » dans la campagne « Offres de thèse au fil de l'eau ED BS (hors concours) » et seront diffusées pendant une durée de 30 jours afin d'assurer une visibilité de l'offre de thèse.

Lien vers le tutoriel pour déposer un projet : <https://ed-bs.doctorat-paysdelaloire.fr/outils>

a) Porteur de projet : conditions préalables

Le porteur doit répondre aux conditions de limites d'encadrement de doctorants fixées par le règlement intérieur. Ces limites fixent le ratio doctorant(s)/HDR inférieur ou égal à 3 (ou 4, sous conditions de dérogation définies dans le règlement intérieur de l'ED) en admettant que le ou les sujets soient attribués. Un encadrement, qu'il soit en direction ou en co-direction, compte pour 1. Les encadrements de thèse finissant avant la fin de l'année civile en cours ne sont pas comptabilisés, à la condition qu'une lettre d'engagement de soutenance avant la fin de l'année civile, signée du directeur de thèse, soit fournie. Il est précisé que cet engagement est basé sur la confiance, et que les nouvelles inscriptions seront refusées en cas d'abus.

b) Examen des sujets

Les sujets de thèse et les conditions d'encadrement sont analysés par la gestionnaire de direction de l'ED ou les gestionnaires de site, et les Comités de Sélection de Site (CSS). Les CSS sont constitués de membres de la commission recherche de l'ED BS originaires de chaque site (Angers et Nantes).

Les gestionnaires de direction ou de site vérifient les points suivants :

- Les onglets sont bien renseignés,
- Le ratio doctorant(s)/HDR est bien inférieur ou égal à 3 (ou 4 sous conditions de dérogation définies dans le règlement intérieur de l'ED),
- Le justificatif de financement

Les CSS évaluent les points suivants :

- La qualité et l'adéquation des publications du directeur de thèse (sinon de l'équipe) portant sur le sujet proposé. L'activité de publication du porteur de sujet avec les doctorants qu'il a déjà encadrés.
- Le devenir des anciens doctorants du porteur de sujet et de l'équipe. En particulier, le devenir professionnel (CDD, CDI, adéquation avec le niveau d'étude) après la fin de la thèse est pris en compte.
- Le statut d'une éventuelle procédure de médiation en cours entre le porteur et un (des) doctorant(s).

c) Mise en ligne des sujets

La publication [online](#) du sujet est faite par l'école doctorale après la validation du directeur de thèse et de l'unité de recherche.



2. Candidature à une inscription en doctorat

a) Acte de candidature

L'étudiant doit faire acte de candidature à une inscription en doctorat sur le [portail Amethis](#) Bretagne Pays de la Loire rubrique « Candidater à un projet doctoral ».

Les pièces suivantes sont nécessaires :

- un curriculum vitæ détaillé retraçant le parcours universitaire et les expériences de recherche,
- une attestation du classement obtenu en 1ère année, et 2ème année (semestre 9 et 10) signée par le responsable du Master. A défaut du classement définitif, celui obtenu en semestre 9 (correspond en général à la formation théorique) est accepté à ce stade ; en cas d'absence de classement dans la formation, une attestation signée du responsable de la formation stipulant l'absence de classement et donnant un avis concernant le mérite du candidat devra être fournie. Le classement définitif se substitue au classement provisoire dès qu'il est connu,
- un résumé du travail de recherche conduit au cours de la 2ème année de Master
- une lettre exposant les motivations du candidat pour entreprendre une thèse,
- le résumé du projet de recherche déposé sur la plateforme (le candidat doit obligatoirement avoir pris contact avec le porteur de projet et avoir obtenu son autorisation pour candidater sur le sujet).

b) Recevabilité des dossiers de candidature

Les gestionnaires de direction ou de site de l'ED BS vérifient la recevabilité administrative (arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022) de ces candidatures.

c) Procédures de sélection des candidatures et entretiens par les encadrants

L'équipe encadrante remplit un compte rendu d'entretien nommé fiche d'évaluation pour les candidat.es identifié.es.

→ le modèle de compte rendu de la procédure et la fiche audition sont disponibles en annexe 1 et 2.

Cela concerne exclusivement les projets de recherche avec des financements non nominatifs provenant d'un ANR, Europe, Labex.

Ce compte rendu d'entretien sera déposé par le directeur de thèse sur Amethis.

d) Procédure d'évaluation par le Comité de sélection de site (CSS)

Lorsque tous les éléments seront réunis et conformes², le CSS évalue le projet avec tous les documents disponibles.

Les critères d'évaluation pris en compte par le CSS sont :

- résultats obtenus lors du Master
- expérience en recherche
- compétences en adéquation au sujet de thèse choisi
- validation de la candidature par le directeur de thèse.

Après examen du dossier les membres du CSS délibèrent et formulent un avis concernant la candidature de l'étudiant qui est transmis au Directeur de l'ED. Un délai de réflexion de 7 jours est prévu pour le candidat sélectionné. Le candidat peut ensuite compléter son dossier de demande d'inscription en doctorat sur AMETHIS. L'autorisation d'inscription définitive est délivrée par la Présidence de l'Université dont dépend l'étudiant, après avis du Directeur de l'ED.

¹ la dérogation ne peut être autorisée que pour une seule thèse ; pas de deuxième encadrement possible.

² uniquement pour un financement non nominatif - Pour un Financement nominatif (CIFRE, Contrat de travail, ligue, FRM...) validation directeur/directrice de site.

Compte rendu de la procédure :

1) Contexte :

Titre du projet de thèse : ...

Laboratoire et équipe d'accueil : ...

Directeur de thèse : ...

Financement : ...

2) Publicité de l'offre de contrat doctoral :

(à préciser : date et support, média)

3) Candidatures :

Nombre reçu : ...

Nombre éligible : ...

Nombre retenu pour un entretien : ...

Chacun des ... candidats/candidates s'est entretenu

avec l'équipe encadrante :

Autre : (autres membres de l'équipe, DU, chef.fe équipe ?)

Temps d'entretien : ... minutes

- le/la candidat.e a présenter son parcours, ses motivations
- la direction de thèse a présenté le contexte scientifique
-

4) Sélection

Lors de la décision, la direction a ensuite étudié chacune des candidatures en tenant compte des critères d'évaluation suivants :

1. La qualité du parcours académique, en particulier les travaux réalisés lors du Master et du/des stages.
2. Les formations et les compétences transversales : par ex, expérience animale, statistique, anglais, communication grand public ...
3. La cohérence entre le parcours du/de la candidat.e et l'ambition du programme de recherche proposé. La direction de thèse a aussi considéré l'adéquation entre le profil du/de la candidat.e et l'environnement scientifique (laboratoire, équipe, plateformes).
4. Les mobilités géographiques et thématiques ont été des éléments d'appréciation.
5. La direction de thèse a aussi pris en considération des critères additionnels, comme publications, présentations en congrès, participation à des événements d'animation scientifique... (autre à préciser)

5) Décision

A l'issue des auditions, la direction de thèse :

- a classé x candidats et candidates qui ont démontré des aptitudes scientifiques en accord avec les qualités attendues chez un doctorant et une doctorante.
- a choisi x

Fiche d'audition :

6. Nom :
7. Prénom :

8. La qualité du parcours académique, en particulier les travaux réalisés lors du Master et du/des stages :

Note : A-B-C-D

Les formations et les compétences transversales : par ex, expérience animale, statistique, anglais, communication grand public ...

Note : A-B-C-D

La cohérence entre le parcours du/de la candidat.e et l'ambition du programme de recherche proposé. La direction de thèse a aussi considéré l'adéquation entre le profil du/de la candidat.e et l'environnement scientifique (laboratoire, équipe, plateformes).

Note : A-B-C-D

9. Les mobilités géographiques et thématiques ont été des éléments d'appréciation.

10. La direction de thèse a aussi pris en considération des critères additionnels, comme publications, présentations en congrès, participation à des événements d'animation scientifique... (autre à préciser)

11. Note globale :

12. Appréciation globale (consultable par le ou la candidat.e)

13. Décision : retenu.e – liste d'attente- non retenu.e